

<http://biblio.heig-vd.ch>
biblio@heig-vd.ch

Catalogue de la bibliothèque www.nebis.ch

Chères lectrices et chers lecteurs,

Nous nous réjouissons de vous accueillir au nombre des utilisateurs de notre bibliothèque et espérons pouvoir vous transmettre rapidement les documents utiles à vos recherches.

Notre bibliothèque est ouverte aux professeurs, collaborateurs et étudiants de la HEIG-VD, ainsi qu'au public.

L'offre bibliographique du réseau NEBIS permet non seulement de rechercher des documents sur plus de 10 millions de titres mais aussi de les commander directement aux bibliothèques affiliées.

Ce système implique que les utilisateurs se conforment à des directives régissant les conditions de prêt. Nous vous demandons de bien vouloir les respecter afin de nous permettre d'améliorer la qualité de nos prestations.

Nous vous remercions de votre collaboration.

Les bibliothécaires

NB : L'utilisation du genre masculin a été adoptée afin de faciliter la lecture et n'a aucune intention discriminatoire.

Règlement de prêt de la bibliothèque

CONDITIONS D'UTILISATION

L'emprunt de documents et le recours au service de prêt entre bibliothèques ne sont possibles qu'avec une carte d'utilisateur valable reconnue par le réseau. L'inscription est gratuite, personnelle et reste valable même si le lecteur quitte la HEIG-VD ; toutefois celui-ci devra faire changer son statut à la bibliothèque de la HEIG-VD ou se faire connaître dans une autre bibliothèque.

Ce règlement s'applique à tout utilisateur faisant valider auprès de notre bibliothèque son inscription au réseau NEBIS (Réseau de bibliothèques et de centres d'information en Suisse).

Carte d'utilisateur

Pour s'inscrire, il suffit de remplir et de signer **le formulaire d'inscription** ad hoc. Les cartes d'étudiants font office de carte d'utilisateur. Pour les autres personnes, une carte NEBIS leur sera remise. Les cartes Bibliopass sont également acceptées.

Une pièce d'identité est demandée aux personnes extérieures à la HEIG-VD.

La carte est personnelle. Toute cession ou prêt de la carte à un tiers se fait sous l'entière responsabilité du titulaire de la carte. En cas de perte ou de vol de celle-ci, il est indispensable d'en aviser le plus rapidement possible la bibliothèque. Le remplacement de la carte NEBIS entraîne une **taxe de CHF 10.-**

Mot de passe

Les personnes internes à la HEIG-VD utilisent leur compte AAI pour se connecter.

Pour les externes, un mot de passe comportant les cinq premières lettres du nom de l'utilisateur est automatiquement généré lors de l'inscription. Afin de garantir la confidentialité, il est recommandé de modifier le mot de passe dès réception de la carte de lecteur, puis à intervalles réguliers.

Compte utilisateur

Tout utilisateur a accès à son compte personnel sur le site du réseau NEBIS www.nebis.ch.

Ce compte renseigne le lecteur sur l'état :

- des documents actuellement empruntés
- des commandes / réservations en cours
- des rappels en cours
- des transactions payantes

Ce compte permet également de :

- prolonger la durée des prêts
- modifier son adresse postale ou électronique, son numéro de téléphone
- modifier son mot de passe

Pour se connecter à son compte, introduire :

- Internes : login et mot de passe AAI de la HES-SO
- Externes : n° NEBIS (n° code-barres) et mot de passe (initialement les 5 premières lettres de son nom de famille)

Modification d'adresse

Toute modification d'adresse postale ou électronique, de numéro de téléphone doit être signalée dans les 10 jours à la bibliothèque (en plus du secrétariat) ou être effectuée par le lecteur sur Internet, directement dans son compte utilisateur NEBIS.

CONDITIONS DE PRÊT

Documents de la HEIG-VD empruntés à la bibliothèque de l'école

- Le prêt est ouvert à tout utilisateur inscrit au réseau
- Le prêt est gratuit
- Tout emprunt d'ouvrage doit être enregistré par les bibliothécaires

Documents des bibliothèques du réseau NEBIS

Le réseau NEBIS donne la possibilité de commander directement en ligne et gratuitement les ouvrages de nombreuses bibliothèques affiliées au réseau. Lors de la commande, le lecteur indique comme '**lieu de reprise/livraison**' : **HEIG-VD Yverdon**, ceci ne générant aucun frais pour lui ; s'il se fait envoyer le document par poste à son domicile, les frais sont à sa charge.

Le lecteur est avisé lorsque le document arrive en bibliothèque, celle-ci le garde à disposition pendant 7 jours. Passé ce délai, une nouvelle commande est nécessaire. Lors de l'inscription, le lecteur choisira le **lieu de retrait Route de Cheseaux** (bibliothèque), **Centre St-Roch** (secrétariat) ou **Y-Parc** (courrier interne).

Articles et documents d'autres bibliothèques

La bibliothèque peut vous fournir des copies d'articles ou des ouvrages provenant d'autres réseaux de bibliothèques. Les lecteurs externes en supportent les frais éventuels.

Droit d'auteur

Tous les documents consultés ou empruntés par l'intermédiaire de la bibliothèque sont soumis à la loi fédérale sur le droit d'auteur (LDA) et donc réservés à l'usage personnel de l'utilisateur. Toute utilisation commerciale est interdite.

Durées de prêt standard de la HEIG-VD

Monographies 4 semaines (prêt garanti)
5 x 4 semaines (prolongation possible, voir ci-dessous)

Périodiques 2 semaines (prêt garanti)
5 x 2 semaines (prolongation possible, voir ci-dessous)

Certains documents ont d'autres durées de prêt ou peuvent être exclus du prêt (encyclopédies, normes, dernier n° de chaque périodique, etc.)

Prolongation

Après la première période de prêt, deux prolongations automatiques de la même durée ont lieu. Ensuite trois prolongations peuvent être faites par le lecteur lui-même via le compte utilisateur NEBIS (prolongation en ligne). **Aucune prolongation n'est possible pour un ouvrage réservé.** Le délai de prêt affiché dans le compte utilisateur et dans le catalogue NEBIS est ferme. Après la durée de prêt maximale, il faut retourner le document ou le présenter au guichet de la bibliothèque propriétaire.

Réservation

Les documents en prêt peuvent être réservés gratuitement. Dès qu'ils sont disponibles, un avis est adressé au demandeur.

Responsabilité

Le lecteur gère lui-même son compte utilisateur et est responsable des documents empruntés ; lors de l'emprunt, il est donc prié de signaler les dégâts remarqués ou le matériel d'accompagnement manquant (carte, CD-ROM, etc.).

L'utilisateur est responsable du retour des ouvrages dans le délai imparti, même en cas de vacances scolaires, service militaire, stages professionnels, etc.

Les livres envoyés au Centre St-Roch ou à Y-Parc sont sous la responsabilité du lecteur dès le départ de la bibliothèque, et ceci même si celui-ci ne va pas les retirer. La responsabilité se termine au retour du livre en bibliothèque.

Taxes de rappels

Dès que le délai de prêt est dépassé, le réseau NEBIS adresse un avis à l'utilisateur, suivi si nécessaire de 3 rappels et d'un ordre de restitution.

Tous les rappels sont envoyés à intervalles de 10 jours.

L'avis, le 1er et le 2ème rappel sont envoyés par e-mail ou par poste. Le 3ème rappel et l'ordre de restitution sont envoyés par courrier recommandé.

Les taxes sont les suivantes:

Avis	gratuit
1er rappel	CHF 10.- (pour chaque document)
2ème rappel	CHF 10.- (pour chaque document)
3ème rappel	CHF 15.- (pour chaque document)
Ordre de restitution	CHF 300.- (au minimum)

Exclusion

Après 3 rappels sans succès, l'accès à toutes les bibliothèques du réseau NEBIS sera bloqué et des poursuites seront engagées. Les frais de poursuites engagés par le réseau NEBIS sont aussi à la charge de l'utilisateur.

Facturation

Les sommes dues sont automatiquement affichées par la Centrale NEBIS, à Zürich, **sous le compte utilisateur, qui fait foi et qui doit donc être consulté régulièrement.** Le lecteur s'acquiesce de ces montants suite à l'envoi de factures établies mensuellement, également par la Centrale NEBIS. Les informations relatives à la facturation sont aussi visibles sous le compte lecteur pendant 3 mois.

Remplacement de documents perdus

Si un utilisateur perd ou endommage un document emprunté, les frais de remplacement ou de réparation sont à sa charge. L'utilisateur peut également remplacer l'exemplaire en question.

S'il s'agit d'un livre d'une autre bibliothèque, le règlement de cette dernière s'applique.

Ce règlement d'utilisation entre en vigueur le 11 septembre 2017. La bibliothèque se réserve le droit de le modifier. La version du règlement faisant foi est affichée à la bibliothèque et est disponible sur le site internet de l'école.

Yverdon-les-Bains, le 1^{er} septembre 2017

Tania Zuber-Dutoit, bibliothécaire responsable

HEIG-VD Bibliothèque
Route de Cheseaux 1
Case postale
1401 Yverdon-les-Bains
Tél. 024 557 63 91
Fax (secrétariat) 024 557 64 04